

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-69

Objet : Modification du tableau des effectifs

Secrétaire de séance : madame Françoise Rieu-Fromentin

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs, Laëtitia Bourjat (en visio), Sylvie Dubois, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Laurent Marce, Pierre Maisonnat, , Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Matthieu Salel (en visio), Pierre Tissier, Jean-Paul Vallon

➤ **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jausaud, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon, Carole Rouveure

➤ **Autre membre de droit :**

M. Gwenn Jeffroy, directeur de cabinet, représentant Mme la préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Georges Fangier, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Ronan Philippe, Julie Sicoit-Iliozer, Marc-Antoine Quenette, Ingrid Richioud, Laurent Ughetto, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron

➤ **Autre membre de droit :**

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Procuration :**

M. Ronan Philippe à Mme Sylvie Dubois

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu l'organigramme du SDIS en date du 1^{er} juillet 2010, modifié par délibérations n°2013-12 du 12 juillet 2013, n°2018-18 du 11 avril 2018, n°2018.44 du 19 décembre 2018 et n°2020-17 du 11 mars 2020,

Vu la délibération n°2023-21 approuvant la nouvelle organisation et le nouvel organigramme,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la nécessité de supprimer un poste de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, créé dans le cadre de la réorganisation pour le remplacer par un poste de lieutenant de 2^{ème} classe en vue d'un nouveau recrutement prévu au 1^{er} octobre 2023,

Considérant la nécessité de supprimer le poste de préventionniste vacant du grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels pour créer un poste inscrit dans la démarche GPEC au grade d'adjudant sapeurs-pompiers professionnels,

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'ingénieur principal,

Considérant la nécessité de recruter un lieutenant de 2^{ème} classe dans le cadre de la réorganisation,

Considérant la nécessité de régulariser le tableau des effectifs à la suite du remplacement d'un technicien territorial muté dans une collectivité extérieure par un agent du grade d'adjoint technique en interne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. DECIDE de :

A. CRÉER

1. Dans la filière technique :

- Un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

2. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :

- Deux postes de lieutenants de 2^{ème} classe de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- Un poste d'adjudant de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

B. SUPPRIMER

1. Dans la filière technique :

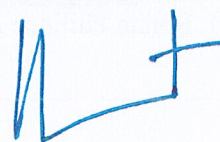
- Un poste de technicien territorial à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- Un poste d'ingénieur principal à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

2. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :

- Un poste de capitaine de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- Un poste de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} octobre 2023.

C. DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en conséquence.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat